



Ambassadeurs
de la
Jeunesse

COMPTE RENDU

LE JIHADISME FRANÇAIS

QUARTIERS, SYRIE, PRISONS

CONFÉRENCE PUBLIQUE DE HUGO MICHÉRON - ASSEMBLÉE NATIONALE
AVEC LE PARRAINAGE DU DÉPUTÉ ÉRIC POUILLIAT

LE 05 MARS 2020

AMBASSADEURS DE LA JEUNESSE

www.ambassadeurs-jeunesse.org

AVERTISSEMENT

Compte rendu – Le jihadisme français. Quartiers. Syrie. Prisons

Les propos exprimés par les intervenants n'engagent que leur responsabilité individuelle. Ils n'engagent ni les intervenants entre eux, ni l'association *Ambassadeurs de la Jeunesse*, ni les organismes ou institutions pour lesquels ils travaillent.

© Tous droits réservés, Paris, Ambassadeurs de la Jeunesse, 2020

Comment citer cette publication :

Conférence de Hugo Micheron, *Le jihadisme français. Quartiers. Syrie. Prisons.*, *Ambassadeurs de la Jeunesse*, Assemblée nationale, 05 mars 2020.

Ambassadeurs de la Jeunesse
31 Rue de Poissy, 75005 Paris
E-mail : contact@ambassadeurs-jeunesse.org
Site internet : www.ambassadeurs-jeunesse.org



Compte rendu – Le jihadisme français. Quartiers. Prisons

Le 05 mars 2020, le think tank *Ambassadeurs de la Jeunesse* organisait une conférence à l'Assemblée nationale, salle Colbert, sous le parrainage de M. Eric Poulliat, Député de la sixième circonscription de Gironde depuis 2017 et co-auteur d'un rapport sur la radicalisation dans les services publics. Cette conférence fut basée sur le livre de M. Hugo Micheron, Chercheur au sein de la Chaire d'excellence Moyen-Orient-Méditerranée de l'École Normale Supérieure (ENS) et Enseignant à Sciences-Po Paris, intitulé « Le jihadisme français. Quartiers. Prisons ».

Cette conférence s'inscrit dans le cadre d'un cycle de conférences organisé par le Pôle « Radicalisation & Terrorisme », dirigé par Mme. Manon Chemel.

Le think tank *Ambassadeurs de la Jeunesse*, fondé en 2015 par M. Alexandre Negrus, a pour objet d'impliquer la société civile dans les relations internationales par le biais du débat public, de la recherche scientifique et de la formation.

Compte rendu – Le jihadisme français. Quartiers. Syrie. Prisons



De gauche à droite : Éric Poulliat, Alexandre Negrus, Hugo Micheron - © Éric Poulliat



Salle Colbert, Assemblée nationale - © Éric Poulliat

M. Alexandre Negrus introduit la conférence en présentant le contexte dans lequel elle se situe et les objectifs scientifiques de l'événement. Il s'agit d'une période où la France est, depuis un certain temps, fortement touchée par le terrorisme islamiste. La conférence a pour objet la compréhension, de l'intérieur, du phénomène de radicalisation en s'appuyant sur les recherches réalisées par Hugo Micheron.



Sommaire

Page 3 - Intervention du Député Eric Poulliat

Page 3 - Le terme « radicalisation » et le passage à l'action violente

Page 4 - L'impact de la radicalisation sur les services publics

Page 6 - La radicalisation dans les transports publics

Page 7 - L'Université

Page 7 - Le secteur sportif

Page 8 - Les propositions

Page 9 - Intervention de Hugo Micheron

Page 9 - L'évolution du jihadisme

Page 14 - 2012 : l'affaire Merah

Page 16 - L'ENA du Jihad

Page 18 - Conclusion



Intervention du Député Eric Poulliat

Le Député Eric Poulliat a présenté le rapport d'information sur les services publics face à la radicalisation¹ paru en 2019 pour apporter un éclairage sur les dispositifs de prévention de la radicalisation dans les différents services publics.

Le terme « radicalisation » et le passage à l'action violente

En 2019 a été remis un rapport sur les services publics face à la radicalisation. Celui-ci a nécessité plus de cinquante heures d'auditions et sa rédaction a duré près d'un an - en collaboration avec Eric Diard, Député des Bouches-du-Rhône.

Le Député Eric Poulliat insiste sur l'importance d'être rigoureux sur le choix des mots et de la sémantique lorsque l'on évoque le mot « radicalisation ».

C'est une France victime du terrorisme islamiste qui doit aujourd'hui se poser la question de savoir comment faire face à celui-ci et à ce que l'on appelle la « radicalisation ». La radicalisation correspond au moment où les individus ont recours à la violence et où cette violence apparaît comme légitime à leurs yeux. Cela ne signifie pas forcément que ces individus vont commettre une action violente mais cela sous-entend qu'ils sont engagés dans un processus de radicalisation où le recours à la violence est justifié.

L'on constate un accroissement de la radicalisation d'individus au sein de la société française, où ce recours à la violence est de plus en plus légitimé. En effet, il apparaît de plus en plus banal de casser, brûler, taper, incendier - qu'il s'agisse de symboles républicains que de personnes. Il s'agit d'un enjeu non seulement français mais européen.

Il est toutefois nécessaire et primordial de savoir distinguer la radicalisation à proprement parler de ce qui s'apparente au communautarisme, à une pratique rigoriste de la religion, ou à de l'intégrisme religieux.

¹ http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_lois/115b2082_rapport-information.

Il est également important de rappeler que la radicalisation et ce recours à la violence n'est pas l'apanage d'une religion ou d'une communauté. Il est le fait d'individus de toutes nationalités et toutes religions confondues.

Au sein du fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), d'après les données de 2019, l'on dénombre exactement 21 039 personnes. C'est le spectre le plus haut, puisque l'on peut être fiché mais sur la base de ce que l'on appelle les « signaux faibles », sans forcément être une personne radicalisée.

L'impact de la radicalisation sur les services publics

Lorsque l'on évoque les « services publics », on ne vise pas uniquement les administrations. Le rapport évoque également les entreprises de service public (comme la RATP, la SCNF, les Aéroports de Paris, entre autres) et les rapporteurs ont souhaité étendre leurs travaux jusqu'au secteur du sport, qui mêle acteurs publics et privés. En d'autres termes, le champ du rapport était ouvert à l'ensemble des secteurs participant à des missions de service public.

On distingue trois grandes tendances : « le domaine où cela va plutôt bien, un domaine où cela va mieux, et un domaine où cela pose vraiment problème » explique le Député.

Dans les domaines régaliens, comme l'armée, la police ou encore la gendarmerie, le phénomène est plutôt bien géré et les cas de radicalisation sont assez minoritaires en comparaison avec d'autres secteurs. À titre d'exemple, dans l'armée la suspicion de radicalisation est évaluée à 0,05% pour l'armée de terre et à 0,03% dans la marine. Cela représente donc un effectif restreint. En outre, la « radicalisation » est très marginale au sein des forces de sécurité intérieure bien que l'attaque de la Préfecture de police de Paris nous rappelle qu'aucun risque ne doit être écarté.

Une trentaine d'individus sont suivis sur les 300 000 membres des forces de sécurité intérieure, police et gendarmerie – parmi lesquels une quinzaine de cas à la Préfecture de police de Paris, qui étaient à l'époque également signalés. Les sapeurs-pompiers ne sont pas exempts de la situation puisqu'il y a entre trois et cinq pompiers inscrits au FSPRT.

On estime qu'il y a une très faible radicalisation au sein de ces secteurs. Ceci s'explique par le fait qu'il y a chez les militaires une forte proximité. Il y a un esprit de corps. Un individu dont le comportement est changeant, en étant davantage solitaire, se remarque assez rapidement.

Concernant les forces de sécurité intérieure, il y a une culture de la sécurité. Cette culture engendre une surveillance plus accrue que dans d'autres administrations. Les « signaux faibles » sont ainsi



plus vite détectés. Il y a une efficacité de la détection dans ces services qui implique un plus faible risque.

Toutefois, le risque zéro n'existe pas et l'on peut passer à côté d'un élément radicalisé, soit parce que cet individu le dissimule volontairement soit en raison des rapports humains, impliquant une crainte chez certains individus de faire un acte de « délation ».

Face à ce constat, il est nécessaire d'étendre les procédures de criblage qui existent aujourd'hui pour les forces de sécurité intérieure, et depuis peu pour la pénitencière. Le criblage n'est pas de la collecte de renseignements mais le croisement des renseignements contenus dans les différents fichiers de sécurité préexistants. Le Service National des Enquêtes Administratives de Sécurité (SNEAS), service principalement chargé du criblage, consulte lorsqu'il est saisi du cas d'un agent public un portail qui regroupe l'ensemble des fichiers de sécurité. Cela lui permet d'observer si cet individu est déjà repéré dans l'un des fichiers de sécurité. Sur cette base, elle donne un avis de compatibilité ou d'incompatibilité avec une mission de service public. L'objectif de ce croisement des données est en réalité d'alerter sur le fait qu'un individu présente de potentiels risques en matière de sécurité et qu'en conséquence, il n'est pas souhaitable qu'il exerce une mission de service public.

Un autre secteur où la radicalisation reste marginale est l'éducation nationale. Il y a eu, notamment post-Charlie, des difficultés très claires. Les enseignants ont très vite été confrontés à des problèmes auxquels ils n'étaient pas préparés. Il n'y avait pas de « process » identifié. Il a donc fallu mettre en œuvre des procédures de signalement. Aujourd'hui, il y a un « référent radicalisation » dans chaque académie. De plus, des méthodes ont été présentées aux enseignants afin de les préparer à cette question. En outre, une formation est dispensée aux enseignants sur le sujet. L'arsenal législatif s'est par ailleurs amélioré : à travers la Loi GATEL, la loi « École de la confiance » a été intégrée de manière à pouvoir encadrer le fonctionnement des établissements hors-contrat. Ainsi, ce secteur a pu se prémunir de la menace et permettre de se préparer à ce phénomène.

En revanche, d'autres secteurs posent un certain nombre de problèmes, notamment les établissements pénitentiaires. Bien que des dispositifs aient été mis en place et que des améliorations aient été observées, il demeure encore de nombreuses lacunes. Au sein des prisons ont été mis en place ce que l'on appelle les Quartiers d'Évaluation de la Radicalisation (QER). Ces quartiers permettent de « traiter » les prisonniers en mesurant leur niveau de dangerosité. Toutefois, bon nombre d'individus s'engagent dans un processus de radicalisation au sein même des prisons.

À titre d'exemple, les citoyens français ayant commis les attentats au Bataclan s'étaient radicalisés en prison. La question de la radicalisation en prison est donc un véritable sujet. De nombreux détenus incarcérés pour des faits de droit commun ont été signalés pour radicalisation. Il s'agit de détenus de droit commun susceptibles de radicalisation (DCSR). On distingue également la



catégorie des détenus terroristes islamiste (TIS). Ce sont ces derniers que l'on place en priorité au sein des QER.

Demeure aussi la question des surveillants pénitentiaires. Ils sont désormais criblés depuis la loi SILT de 2017, sur la sécurité intérieure et de lutte contre le terrorisme. En effet, l'on a parfois observé une proximité assez forte entre les détenus et leurs surveillants, notamment s'agissant des questions religieuses.

La radicalisation dans les transports publics

Dans les transports publics, la problématique persistante est le fait communautaire. Il s'agit d'abord du résultat de politiques d'embauche des entreprises, qui ont volontairement essayé de participer à l'intégration de personnes résidant dans les quartiers qu'elles desservait. Elles ont en effet voulu provoquer une élévation de la dynamique économique du quartier. En réalité, le Député estime que ces entreprises-là ne s'étaient pas suffisamment préparées ou structurées. Finalement, elles n'ont pas obtenu le résultat escompté. Le communautarisme a ainsi pu prospérer, bien que la radicalisation ne rime pas nécessairement avec une pratique rigoriste de la religion. La radicalisation, rappelle-t-il, consiste à avoir recours à la violence et/ou à la justifier. Il est possible d'être très pieux tout en rejetant la violence. Toutefois, pouvoir prier ou manger un certain type de nourriture peut poser un problème en matière d'intégration et de vivre-ensemble. Aujourd'hui, il s'agit d'un véritable sujet pour les entreprises.

La loi SAVARY de 2016, qui est à l'origine de la création du SNEAS, a ouvert la possibilité de cribler les conducteurs de la RATP ou de la SNCF : le SNEAS, saisi par l'employeur public sur le cas d'un salarié, rend un avis favorable ou défavorable après croisement des différents fichiers de sécurité. Si l'avis est défavorable a posteriori, la loi SILT a permis en 2017 à l'employeur de retirer à un individu les missions les plus sensibles. Le nombre de saisine des transporteurs auprès du SNEAS reste majoritaire et préoccupante.

Le service public de santé et de l'hôpital public est également un sujet d'importance. Il existe là encore une dimension culturelle assez forte. D'abord, dans le personnel de soin et de santé, il y a une culture du secret médical. Toute logique de sécurité, de détection, de portage d'informations est donc vécue comme une forme de délation. Il n'y a donc pas une culture du partage de l'information. De plus, l'on peut qualifier cette culture d' « horizontale », dans le sens où, au sein de l'hôpital, les problèmes sont gérés à l'échelle de celui-ci. Les référents radicalisation de l'ARS sont peu au courant de ce qu'il se passe. En outre, il est nécessaire de mieux former le personnel de santé à ces problématiques.



L'Université

L'Université est un endroit où l'on peut exprimer ses opinions religieuses. Il s'agit d'un espace de liberté. Toutefois, cet espace est confronté à l'impact de certaines idéologies et de certaines pratiques religieuses qui entravent le modèle républicain.

Il n'est absolument pas question de remettre en cause la liberté d'expression et les libertés publiques et d'opinion à l'Université. Toutefois, il convient de mettre en place des outils de prévention et de détection de la radicalisation tout en réussissant à franchir cette opposition presque idéologique du milieu universitaire sur l'aspect sécuritaire, où la sécurité est parfois perçue comme une entrave à la liberté. Par exemple, l'université de Toulon a beaucoup travaillé sur le sujet. Par ailleurs, il y a des référents de radicalisation dans les soixante-dix universités de France, ce qui témoigne d'une évolution en la matière.

Le secteur sportif

La difficulté s'agissant du secteur sportif réside en ce qu'il existe une multiplicité des acteurs : des fédérations sportives, des mairies, des clubs, des associations loi 1901, etc. Nous avons pu constater, par exemple, qu'un certain nombre d'individus pratiquant le kickboxing, la lutte ou encore le MMA étaient fichés au sein du FPSRT.

Il subsiste également un problème avec les individus en charge de l'encadrement et de la formation des jeunes, et qui *de facto* ont un ascendant sur eux. Parfois, les valeurs du sport remplacent des valeurs familiales qui n'ont pas été inculquées à de jeunes sportifs. En cela, l'entraîneur est parfois perçu comme un père de substitution. Lorsque celui-ci est prosélyte ou pousse les jeunes à la radicalisation cela constitue un réel problème, d'autant plus que les parents laissent leurs enfants entre les mains d'un entraîneur sportif.



Les propositions

Le Député insiste sur le fait qu'il existe un besoin de formation. La radicalisation englobe beaucoup de paramètres à prendre en considération. En ce sens, les formations permettent d'éviter autant que possible les confusions qui peuvent survenir. De plus, il demeure un risque à faire des amalgames entre religion, radicalisation et terrorisme. Il convient de faire attention aux « formats types du radicalisé ».

En ce sens, les objectifs en matière de formation consistent à doter chacun des acteurs d'un corpus commun sur ce que constitue la radicalisation et la prévention. Par ailleurs, il est également important de se doter d'outils juridiques. Cela consiste précisément à faire évoluer la législation afin que les services publics soient dotés d'outils permettant d'agir efficacement en la matière.

La loi SILT de 2017 permet de mettre en place les conditions nécessaires à la séparation d'un agent radicalisé. Cependant, le contentieux est très élevé et, encore aujourd'hui, il y a des agents publics ouvertement radicalisés réintégrés dans les administrations en raison du manque de preuve de leur radicalisation.

Dès lors que l'on a répondu au besoin de formation puis que l'on s'est doté des outils juridiques nécessaires, il convient d'entrer dans une dimension culturelle de ce que l'on peut appeler la « vigilance ».

Alexandre Negrus rappelle, avant de céder la parole à Hugo Micheron, qu'un rapport du Centre d'Analyse du Terrorisme (CAT), rédigé par Manon Chemel et intitulé « Les militaires français et le djihad », a été publié le 19 décembre 2019.



Intervention de Hugo Micheron

L'évolution du jihadisme

Le jihadisme est un sujet qui est à la fois d'une importance majeure pour la société française mais qui déborde également du cadre de notre pays, puisque le phénomène du jihadisme est désormais européen.

On voit, à travers l'actualité au Levant, qu'un certain nombre d'éléments qui ont permis à Daesh d'émerger au cœur du chaos Levantin, sont encore présents. Il est bien entendu que quand nous parlons du jihadisme à l'heure actuelle c'est à un instant T. Ainsi, il convient d'essayer de comprendre et de replacer ces dynamiques sur le long terme. L'ouvrage de Hugo Micheron est le fruit de cinq ans de travail, qui est en fait le résultat d'une thèse soutenue en juin 2019 à l'ENS. Cette dernière visait à expliquer comment en France et plus largement en Europe des citoyens français et européens se sont investis dans les réseaux de Daesh en Syrie et en Irak.

Ce phénomène représente 5 000 européens au total, ce qui fait de la France le plus gros exportateur de jihadistes en Europe (40% du total). Cependant, la France n'est pas le seul pays puisqu'avec l'Allemagne, la Belgique et la Grande-Bretagne ils formaient 80% du total des départs pour la Syrie et l'Irak entre 2012 et 2018.

Ces chiffres, assez évidents, permettent déjà de souligner un premier élément : si 80% de ces jihadistes se concentrent dans quatre pays d'Europe et en l'occurrence quatre pays du nord-ouest, c'est qu'il faut *a priori* s'intéresser en priorité à ce qu'il se passe dans ces pays. On vise ici l'évolution interne de ces sociétés. Il convient par ailleurs d'établir une comparaison les dynamiques internes de ces différents pays.

En effet, on se rend très vite compte que ce qui vaut pour l'ensemble de l'Europe, c'est à dire une concentration des départs dans quatre pays, vaut également pour ces pays puisqu'en France il y a eu dix à quinze zones qui ont été majoritairement concernées par les départs.

La dynamique est la même en Belgique avec trois ou quatre zones, en Allemagne et en Grande-Bretagne où l'on voit également des foyers qui se distinguent très clairement.

En outre, il semble y avoir un schéma qui se répète. On peut remarquer que ces zones de départs en France et ailleurs sont concentrées dans des villes, dans certains quartiers, dans certaines barres d'immeubles et dans certaines maisons.



Compte rendu – Le jihadisme français. Quartiers. Syrie. Prisons

Très rapidement, on arrive à des univers assez localisés qui se construisent à l'échelle d'un environnement humain, qui s'est formé dans le temps.

Premièrement, il est important de remonter dans le temps afin de comprendre et pouvoir analyser l'historique derrière ces délimitations géographiques. Pour comprendre les dynamiques inhérentes à Daesh, il est nécessaire de comprendre la question de l'avant-Daesh.

En 2015, lorsque Hugo Micheron entame ses recherches, la France est dans une période d'attentats qui se répètent environ tous les deux mois. Daesh avait atteint son apogée territoriale et militaire au Levant. Le groupe était au sommet de ses capacités d'actions opérationnelles et logistiques entre le Levant et l'Europe.

Cependant, le jihadisme ne se réduit pas uniquement à des attentats. Dans la même logique, le jihadisme ne se construit pas dans un isolat territorial, idéologique et social mais au contraire doit être pensé de manière transversale.

Il fallait donc partir du terrain - fonction sociale de la recherche dans une société - pour produire cette connaissance.

En avril 2013, un an et demi avant les attentats contre Charlie Hebdo, lorsque Hugo Micheron entame son travail il s'entretient avec un candidat à des élections politiques. Ce dernier affirme que trois jeunes sont partis faire le jihad. Puis, deux semaines plus tard, dans les quartiers nord de Marseille, au cours d'un deuxième entretien avec un candidat issu d'une autre orientation politique, ce dernier affirme qu'un prêcheur parle des bienfaits du « jihad occam » dans le quartier.

En deux semaines d'intervalles dans deux quartiers dissemblables, deux individus évoquent la proximité dans leurs connaissances de l'existence d'un phénomène qui s'appelle le jihadisme, qui relie la France et la zone irako-syrienne.

Il était intéressant et pertinent de re-contextualiser l'environnement économique, social, religieux, politique, familial, qui permettrait d'expliquer pourquoi tel quartier était concerné et pas tel autre. Pourquoi y a-t-il des départs à Lunel, petite ville de la classe moyenne dans l'Hérault ? Pourquoi y a-t-il des départs en masse dans la région toulousaine et pas dans la région bordelaise ?

Les individus reliaient ces quartiers à la Syrie où il était difficile de faire du terrain, en ne pouvant pas s'adresser aux jihadistes déjà présents sur place, mais l'on pouvait documenter le phénomène jihadiste en analysant les périphéries à travers les zones libanaises, irakiennes et turques. Ces dernières permettaient donc d'apporter des terrains complémentaires en couvrant un spectre plus large de l'expression du jihadisme.

À partir de 2015, un improbable espace tiers commence à s'imposer : les prisons. Si Daesh atteint son apogée en 2015, c'est également le moment où l'on commence à avoir des retours vers la



Compte rendu – Le jihadisme français. Quartiers. Syrie. Prisons

France, de plus en plus nombreux. Le nombre de jihadistes incarcérés commence à augmenter. Que les membres de Daesh réussissent les attentats ou échouent, le résultat est le même : la prison.

De ce fait, Hugo Micheron a réalisé l'importance de rencontrer des jihadistes, au travers d'entretiens aussi bien collectifs qu'individuels. Au cours de ces entretiens, il a été observé, en se focalisant sur la trajectoire des militants, qu'ils parlaient de la période qui a précédé leur engagement dans le jihadisme et de la façon dont ils ont été en contact avec d'autres militants. Ils évoquaient leur trajectoire personnelle, leur scolarité puis leur départ en Syrie pour ceux qui étaient partis. S'agissant de ceux ayant séjourné sur zone, ils racontaient leur vie sur place puis leur vie en prison. On en vient donc à aborder trois angles : quartiers, Syrie, prison. Très rapidement, il était question de l'après, c'est-à-dire leur sortie de prison et donc de leur retour dans les quartiers dont ils sont originaires, leur lieu de vie.

Cette approche territoriale permet de couvrir tout le spectre d'expression du jihadisme et pas uniquement sous un seul angle. Cela permet de couvrir un ensemble très vaste de dynamiques et de ne pas se perdre dans le biais de la « surindividualisation ».

Nous le voyons en ce moment, que ce soit à travers les outils psychologiques et de réinsertion, l'on fait souvent du cas par cas alors que ces individus ont indiqué qu'ils étaient partis avec leurs amis et de quelle manière ils reformaient un petit collectif en prison. Nous avons donc un éclairage collectif qui permet de ne pas seulement faire la somme des cas individuels mais aussi de comprendre les dynamiques beaucoup plus largement.

Ces trois terrains ce sont aussi trois périodes historiques. Le jihadisme n'est pas apparu soudainement pendant les attentats. Cela s'est construit dans le temps et dans l'espace. La matrice contemporaine du jihadisme a pris forme dans les années 80 dans le contexte de la guerre d'Afghanistan, après l'invasion soviétique, dans un contexte bien précis qui est celui de la « guerre froide ».

C'est dans ce cadre que les États-Unis, se remettant à peine de la déconvenue politique et militaire qu'elle avait représentée, s'étaient mis en tête d'infliger une forme de « Vietnam à l'envers » à l'URSS et de soutenir n'importe quel groupe qui entendait de près ou de loin lutter contre l'Armée rouge en Afghanistan. Cela a donné lieu à une forme de soutien triangulaire à la résistance afghane à travers le Pakistan et l'Arabie Saoudite, qui a envoyé des milliers de combattants issus de l'ensemble des pays arabes et musulmans pour combattre en Afghanistan. Cette guerre se termine en 1989 et se traduit par la défaite de l'URSS. À l'époque, les jihadistes étaient appelés les « freedom fighters » et étaient reçus à la Maison Blanche en quasi héros. En 1989, quand se termine cette guerre, intervient la chute du Mur de Berlin, qui précède de deux ans l'effondrement définitif de l'URSS.



Compte rendu – Le jihadisme français. Quartiers. Syrie. Prisons

Pour un certain nombre de penseurs à Washington, avec la fin de la « guerre froide », les proxy qui avaient aidé sont rentrés chez eux. Mais dans le cas de l’Afghanistan et du jihadisme international, c’est exactement l’inverse qui s’est produit. Ce sont les braises mal éteintes du jihadisme de la guerre d’Afghanistan qui allaient repartir au gré des retours de ces combattants dans leurs pays d’origine et qui allaient rouvrir des foyers un petit peu partout.

Plus tard, cela se traduit par le jihad lors de la guerre de Bosnie en 1992 et 1996. Ces convertis français, appelés les « Ch’tis d’Allah » comme Lionel Dumont et son collègue Christophe Caze, partaient en Bosnie pour combattre avant de revenir en France pour mener une série de braquages qui vont les mener à leur arrestation et au démantèlement de leur cellule. Lionel Abou Mamza Dumont est encore aujourd’hui en prison et a une stature particulièrement importante puisqu’il est perçu comme l’un des premiers à avoir auguré le jihad français en Bosnie.

Il y a également la période de la décennie noire en Algérie suite à l’annulation des élections par le régime algérien, qui se traduit par 150 000 morts et disparus et dans lequel va émerger le Groupement islamique armé (GIA) constitué d’anciens combattants passés par l’Afghanistan.

Ce qui se traduit en France par la première grande vague d’attentats avec le détournement de l’avion sur le tarmac de Marignane le 24 décembre 1994 puis l’attentat du RER B Saint-Michel Notre-Dame, et une série d’attaques déjouées qui vont conduire à l’arrestation d’un certain nombre d’individus. Il s’agit de l’incarcération des premiers jihadistes dans les prisons françaises.

De ce point de vue, il est important de comprendre que cette période, qui s’étend de 1979 à 2001, nous semble très lointaine et pourtant contient toutes les bases de ce qui suivra dans le développement.

Entre temps, ont lieu les attentats du 11 septembre 2001. Cela se traduit par le début d’une prise de conscience en France et dans certains milieux encore embryonnaires mais qui vont représenter le début de ce que l’on va appeler le « jihadisme français ». Par la suite, celui-ci va connaître un essor important dans un certain nombre de quartiers.

Typiquement, d’anciens militants du GIA algérien exilés en France vont identifier des quartiers pour y faire du prosélytisme et essayer de trouver des jeunes afin de les endoctriner. Un scénario que nous voyons se produire à Trappe, Toulouse ou encore à Roubaix.

Comment des membres du GIA se retrouvent en France ? La guerre se termine par une amnistie proposée par le régime algérien en échange du dépôt des armes et de l’arrêt du combat puis de l’échange de prisonniers politiques. Pas moins de 8 000 prisonniers vont sortir et ne vont pas croire aux promesses du gouvernement algérien. Ils ont donc cherché à s’exiler, et un certain nombre d’entre eux viendront en Europe et prolongeront leur militantisme au sein de l’Hexagone.



Compte rendu – Le jihadisme français. Quartiers. Syrie. Prisons

Le 11 septembre est l'un des premiers éléments particulièrement importants pour les pionniers du jihad. Ces derniers évoquent cet événement comme le début de leur intérêt pour Al-Qaïda. Dans cette optique, ils vont chercher à prendre contact avec un certain nombre d'activistes. C'est à ce moment que le GIA va trouver des jeunes français, nés en France, qui ont été socialisés dans le pays et qui sont passés par l'école de la République.

À titre d'exemple, les frères Clain - qui ont revendiqué les attentats du 13 novembre 2015 - font partie de ces français radicalisés. Ces derniers vont commencer à prendre des cours auprès des membres du GIA implantés dans les quartiers du Grand Mirail à Toulouse. Ils vont commencer leur « conscientisation » par ce biais et vont mettre en place au fur et à mesure des discours de prédication et de prosélytisme dans ces quartiers.

Très rapidement, ils vont chercher à identifier des villes ou des milieux militants à l'image de leur espace. Cela va les amener à chercher à se former idéologiquement dans un certain nombre de lieux. À titre d'exemple, J.-M Clain va se rendre dans l'institut salafiste du Caire où il va rencontrer des trappistes ou encore des roubaisiens qui vont permettre aux réseaux de se connecter. Ces instituts deviennent donc des enclaves fédératrices, de même que la prison en constitue également.

Des réseaux commencent ainsi à prendre forme comme pour ce groupe de toulousains. Cependant, à l'époque, ces individus sont relativement peu nombreux en prison - 80 individus sur l'ensemble de la décennie. Progressivement, la prison devient un point de connexion.

On peut distinguer deux tendances qui s'affirment en prison :

- la première, une tendance plutôt violente, est incarnée par Sabri Essid. Ce dernier est condamné à la prison en 2007 après son départ en Irak en 2006. Son parcours est émaillé d'incidents pendant sa détention alors que la règle d'or dans le système pénitentiaire est le calme. Lors de sa détention, il fait ouvertement l'apologie d'Al-Qaïda, essaye de monter des mutineries parmi les prisonniers de droit commun et fait du prosélytisme. Ce comportement lui vaut d'être transféré d'un établissement à un autre avec cette réputation de prisonnier « pas simple ». Une trajectoire qui semble particulièrement lisible par rapport à sa trajectoire dans le jihadisme ;
- à l'autre bout du spectre on trouve Fabien Clain, incarcéré au même moment et qui, contrairement à Sabri Essid, est particulièrement calme car il a compris que le baromètre du calme était ce qui importait le plus en détention. Il est assez charismatique et a un physique imposant, ce qui lui vaut un certain respect de ses co-détenus. Il va rapidement devenir un recours pour la pénitentiaire, calmant les plus turbulents dans l'aile. Dans le même temps, il a bien compris que la prison était un lieu de rencontre, tout comme Djamel Beghal, mentor des frères Kouachi et incarcéré depuis une tentative d'attentat à l'ambassade des États-Unis à Paris, qui disait à ses co-détenus qu'il fallait former une chaîne pour qu'il y ait toujours un frère en contact avec un autre



à sa sortie. Cette chaîne se formait à l'aide de l'inscription de numéros de téléphone sur les élastiques des caleçons.

Fabien Clain va totalement révolutionner le paradigme de ce point de vue là, en estimant qu'il ne convient pas simplement de garder le contact mais de le faire de manière légale en montant une association de loi 1901. On peut donner l'exemple de l'association « Sanabil », qui signifie « épi de blé ». Celle-ci est créée en 2010 par un ami de Fabien Clain, puis fermée en 2016. Cette dernière avait officiellement pour objectif de venir en aide aux détenus musulmans, mais elle était en réalité un annuaire de « radicalisés », qui apportait un soutien financier, alimentaire et religieux très important en prison. Cette association sera dénoncée par l'administration hollandaise qui trouve suspect l'existence d'une association qui ne s'adresse qu'aux détenus d'Al-Qaïda.

2012 : l'affaire Merah

L'année 2012 est marquée par les attentats de Mohamed Merah à Toulouse et Montauban entre le 11 et le 19 mars. Ces derniers sont présentés comme l'œuvre d'un « loup solitaire », un tueur au scooter réduit à un simple fait divers, alors qu'il était intégré à un réseau.

En effet, ce dernier est le produit de cette machine de prédication mise en place par les frères Clain dans les cités nord de Toulouse. Il est le résultat de ces milieux salafo-délinquants qui ont émergés autour de Sabri Essid. Mohamed Merah est donc un sous-produit de Sabri Essid. Son acte n'est que la mise en application de ce qui s'imposait comme le code de conduite à appliquer dans les milieux de la frange dure du jihadisme français.

Un autre cas assez parlant est celui de Larossi Abballa, qui a tué un couple de policiers à leur domicile à Magnanville, le 14 juin 2016, qui sortait de prison après avoir été condamné pour participation à une filière afghano-pakistanaise en 2012.

Dans son dossier d'instruction, antérieur à l'affaire Merah, l'on découvre qu'il a la même réflexion que ce dernier en estimant qu'il n'est pas nécessaire de faire 6 000 km alors que « nous sommes déjà entourés de mécréants et de juifs en France » avec la possibilité donc de faire un attentat beaucoup plus spectaculaire.

L'année 2012 constitue donc un basculement onze ans après le 11 septembre où il y avait un certain nombre de groupes jihadistes, de petites cellules qui commençaient à arriver à maturité et réimportaient des méthodes qui étaient celles du jihadisme irakien - directement dans l'Hexagone.

Nous n'étions donc pas face à des dynamiques isolées mais des dynamiques assez structurelles. En cela, nous avons raté la possibilité de comprendre un phénomène qui était en train de se produire



et allait se jouer dans des gammes encore plus violentes et à plus grande échelle à partir de 2015 en France, en nous révélant ce qu'était le jihadisme français.

En parallèle, l'année 2012 est également celle des premiers départs pour la Syrie de ces individus qui s'étaient « conscientisés au jihadisme » depuis 2001. Ces derniers partent en ayant conscience que le chaos syrien est un élément à exploiter en vue du jihadisme.

L'année 2012 est aussi le moment où l'ensemble des réseaux jihadistes éparpillés géographiquement - que ce soit au Mali, en Libye, ou en Tunisie – commencent à être placés sous l'influence de ces pionniers.

Jusqu'en 2015, il y a une interprétation dominante dans le débat public français qui consiste à penser que ces jihadistes partent en Syrie pour se faire tuer. Toutefois, cette pensée occulte l'idée profonde qui anime ces départs. À titre d'exemple, Jean-Michel Clain part fin 2012 pour établir ce qu'il appelle un « Etat islamique ». C'est l'homme qui va faire la connexion entre le « jihad maison », embryonnaire en Syrie, et les dynamiques militantes Europe.

Daesh va donc avoir besoin de lui et sera donc protégé par ses membres. Dès son arrivée, il détiendra des armes et aura à sa disposition des gardes du corps. Son rôle sera essentiellement celui de recruter à travers le monde. Il servira également la propagande du groupe terroriste jusqu'à leur mort en 2019.

Les frères Clain ont été tués par une frappe de drone en mars 2019, tout comme Sabri Essid tué en février 2018 dans un règlement de comptes interne au moment où Daesh est en plein déchirement. D'autres, à l'instar de Thomas Barnouin, sont désormais aux mains des Kurdes.

En définitive, les départs entre 2012 et 2013 ont stimulé la dynamique qui a eu pour conséquence l'augmentation des départs de France.

Par ailleurs, à partir du 29 juin 2014, c'est-à-dire le premier jour de Ramadan et surtout le jour où Daesh proclame « l'Etat islamique » avec son calife auto-proclamé, des jihadistes européens vont commencer à partir en très grand nombre.

Les rangs sur place sont nombreux et la propagande de Daesh tourne à plein régime. De nombreux jeunes hommes et femmes très peu formés idéologiquement vont partir en nombre avec *le Coran pour les nuls* dans leur sac à dos, et qui une fois sur place se rendent compte de la réalité de la guerre et des exactions commises par l'Etat islamique.

En outre, il y a une dimension processuelle et dynamique qu'il faut prendre en compte lorsque l'on parle de jihadisme et surtout lorsque l'on évoque le phénomène des « revenants ». Il ne s'agit pas d'individus statiques. Ces dynamiques sont révélées au grand jour par les attentats de 2015, mais elles ont une antériorité et elles se sont construites dans le temps, souvent à basse intensité.



M. Hugo Micheron confie avoir beaucoup appris en juillet 2016 dans un entretien à Fleury-Merogis avec l'un de ces détenus nîmois, qui était parti en 2012 et était extrêmement clair dans son propos en assumant sa posture : « de toute façon, Daesh c'est terminé ». À cette époque, la fin de Daesh ne semblait pas amorcée. Raqqa n'était pas tombée, ni Mossoul. Le détenu a ajouté : « on a perdu Tall Abyad, c'est désormais une autoroute jusqu'à Raqqa et il n'est qu'une question de mois avant que les kurdes, les forces arabo-syriennes et la coalition l'empruntent. Nous sommes allés trop loin, trop vite et on va tomber. Je peux te dire que je suis en contact par téléphone portable depuis ma cellule de Fleury-Merogis avec les gars sur le terrain et maintenant ils cherchent tous à rentrer, sinon ils vont se faire décimer ». En cela, on comprend parfaitement que ces trois terrains communiquent ensemble.

C'est effectivement ce qui va se mettre en place à partir de la fin 2016 où l'on assiste à l'augmentation des retours - ce qui fait que les prisons françaises commencent à se remplir considérablement. La prison devient progressivement un lieu de reconfiguration

L'ENA du Jihad

Cela permet de rebondir sur le concept de « l'ENA du Jihad ». Il s'agit du titre d'un chapitre du livre et qui est probablement la première description du jihadisme en milieu carcéral.

La prison n'est pas et ne constitue pas un espace coupé des dynamiques qui se produisent sur les autres territoires, c'est-à-dire en Syrie. Au contraire, elle est un lieu de réimportation de ces dynamiques.

Il y a un exemple assez clair parmi les jihadistes que l'auteur a rencontré : un jeune de 22 ans revenant de Syrie après une année sur place, racontait que lorsqu'il entendait les avions décoller (il était à Fresnes, près d'Orly), il se jetait sous son lit le soir, se remémorant les bombardements. Les traumatismes développés en Syrie se retraduisaient dans sa vie en cellule.

Un autre exemple flagrant consiste en la recomposition en 2015 des noyaux jihadistes au sein des cellules de détention françaises. Ils vont se recomposer au sein des unités dédiées autour des positions prises en Syrie, c'est-à-dire que les membres du groupe al-Nosra vont se regrouper entre eux et les membres de Daesh vont également se regrouper entre eux.

Au sein de ce microcosme jihadiste qui se met en place dans les unités dédiées, il y a donc une recomposition du jihadisme à travers des enclaves fédératrices qui se reforment. Les dynamiques groupusculaires développées en Syrie ont des impacts directs dans les détentions françaises.



Compte rendu – Le jihadisme français. Quartiers. Syrie. Prisons

Il convient de préciser que les premiers établissements dans lesquels sont concentrés les « revenants » sont les prisons franciliennes. Il y en a huit en Île-de-France. Les principales sont Fresnes, Fleury-Mérogis (plus grande prison d'Europe) et Osny.

Toutefois, parmi les 79 établissements pénitentiaires français, ceux faisant face au plus grand taux d'occupation, sont Fleury-Mérogis (160%), Villepinte (200%) et Fresnes (entre 130 et 160%).

Dans ce cadre-là, il faut imaginer ce que signifie des encellulements à deux ou trois individus dans huit mètres carrés 24 heures sur 24. L'on imagine les stratégies de pouvoir et d'emprise qui se produisent dans un tel espace clos. D'autre part, ces prisons d'Île-de-France sont également celles qui concentrent le public le plus vulnérable à la propagande jihadiste et à ses discours. En effet, elles concentrent majoritairement des jeunes en désaffiliation socio-économique. Là encore, la prison ne réintègre pas grand monde. Ce public est par ailleurs souvent issu - pour des raisons de proximité - des banlieues problématiques d'Île-de-France, c'est-à-dire des « banlieues chaudes ».

Pour donner une image claire de la situation, c'est dans pareille situation que l'on retrouve un individu qui a passé un an dans la police religieuse à Raqqa, qui fréquente dans la cour de promenade le « dealer du coin ». L'on devine aisément qui a l'ascendant dans la relation. En outre, l'on parvient rapidement à la conclusion que cette promiscuité favorise la propagation des idées jihadistes parmi les détenus de droit commun. C'est ce qui fait qu'en plus des 500 jihadistes, aujourd'hui l'on dénombre 1 500 détenus radicalisés pendant leur parcours en détention. En trois ans, la nébuleuse jihadiste s'est recomposée en prison.

Par ailleurs, il y a des hiérarchies entre détenus qui produisent des collectifs historiquement connus : les Corses, les Basques, les islamistes et donc désormais les jihadistes puisqu'ils composent des petits collectifs lorsqu'ils sont regroupés entre eux.

Désormais, les trois établissements franciliens évoqués plus haut, en sus de la prison de Lille-Annoeullin, ont décidé de déconcentrer ce public et de les répartir dans les 79 établissements. On a donc déconcentré la situation en Île-de-France, ce qui a considérablement fait baisser la tension. Cependant, l'on a gagné du temps sans trouver la solution. Que devons-nous faire pendant l'incarcération de ces individus pendant cinq, dix ou quinze ans ? Comment éviter de faire de la prison un lieu où ces individus vont s'endurcir idéologiquement et maintenir leur engagement, développer de nouveaux réseaux etc. ?



Conclusion par Hugo Micheron

Les jihadistes ont relativement bien anticipé, pour la plupart, qu'il y avait un tournant très clair qui se dessinait entre 2016 et 2018. Ils ont réussi à percevoir la fin de l'Etat islamique en tant que proto-Etat à cheval entre la Syrie et l'Irak. Toutefois, les défaites territoriales de l'Etat islamique ne signifient pas la fin de la menace car celle-ci ne cesse de se recomposer sur zone et dans nos pays. Le territoire physique du « califat » a été détruit, mais pas son territoire idéologique qui est incarné par la présence et la persistance de ses combattants puis de ses nombreux adeptes.

Il y a un changement de phase : le passage d'une phase de force à une phase de faiblesse.

La lutte contre le « jihadisme » est, selon Hugo Micheron, davantage devant nous que derrière. L'un des enjeux concerne la sortie des détenus radicalisés de prison.

Il va y avoir 40 « sortant » de prison en 2020, 60 en 2021 et 300 d'ici à 2030. Il convient donc pour la France, comme pour l'ensemble des États européens, d'anticiper le suivi de ces individus qui pour la plupart restent dangereux.

